

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

~ ~ ~ ~ ~

OBJET : Prise en charge par la commune des transports scolaires dans le cadre du projet l'école « dehors » de l'école maternelle du centre

Séance du trente septembre 2026,

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, à dix-neuf heures et quatre minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 25

Coralie AUGER, Marie AVELINE, Coralie BEVOZ, Didier BOURGEAIS, Gérard CHAPUIS, Sandra CORTINOVIS, Yann CRUIZIAT, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, DRHOVIN Jacques, Philippe EMIN, Patrick GENOD, Céline GROS, Amélie HENRY, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Bernard MACLET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD, Florence QUICOT, Nicole ROSIER, Jean-Robin THOMASSET, Philippe VIRARD

Membres absents excusés avec pouvoir : 4

Claire BILLON pouvoir à Solange DOMINGUEZ
Xavier BOSCH pouvoir à Jean-Michel CYVOCT
Jacques FUMEX pouvoir à Jacques DRHOVIN
André LHOMME pouvoir à Alain MASSIRONI

Membres absents excusés sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Eliane MERMILLON

En présence de 25 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants

Marie AVELINE, Coralie AUGER, Coralie BEVOZ, Claire BILLON, Xavier BOSCH, Didier BOURGEAIS, Gérard CHAPUIS, Sandra CORTINOVIS, Yann CRUIZIAT, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Céline GROS, Amélie HENRY, André LHOMME, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Bernard MACLET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Stéphanie PERNOD, Florence QUICOT, Marie-Hélène PERILLAT, Nicole ROSIER, Jean-Robin THOMASSET, Philippe VIRARD

Considérant le compte-rendu du Conseil de l'Ecole Maternelle Centre du 22 juin 2026,

Monsieur le Maire Philippe EMIN indique que l'Ecole Maternelle du Centre souhaite la mise en œuvre du projet « l'école dehors ». Elaboré durant l'année scolaire 2026/2027, il concerne toutes les classes de l'école maternelle, soit un total de 86 enfants.

Monsieur le Maire Philippe EMIN précise que ce projet est mis en œuvre triennalement, les deux autres années étant dédiées respectivement à une année « spectacle » et à une année « kermesse ».

Il s'agit de se rendre sur un lieu défini, La Praille, une fois par semaine, quelle que soit la météo, et de travailler les compétences scolaires autrement.

L'ensemble des familles est partie prenante de ce projet car il nécessite plusieurs parents accompagnateurs bénévoles chaque semaine, ainsi qu'un habillage spécifique des élèves ce jour-là pour que les séances restent confortables.

Les déplacements jusqu'au site se font en autocar. 2 autocars seront mobilisés pour ces trajets.

Ce projet s'étend sur 5 périodes sur l'année (25/09 ; 09/10 ; 13/11 ; 4/12 ; 11/01 ; 25/01 ; 5/03 ; 26/03 ; 10/05 ; 24/05 ; 7/06 et 21/06), soit à raison de 2 transports par période (sauf pour la 5ème période, la plus longue, qui comprendra 4 transports), soit un total de **12 transports**, avec à chaque fois **86 enfants et les adultes accompagnants**.

Suivant devis du transporteur LES CARS DU PLATEAU en date du 03 juillet 2026,

Le coût du transport pour :

- le déplacement A/R école/Gymnase (10 AR x 70 €) est de 700 €
- le déplacement A/R école/ski La Praille (6 AR x 105 €) est de 630 €

Pour le projet « Ecole dehors », le coût du transport reviendrait à 12 AR x 105 € = 1260 €

Au vu du nombre d'enfants et adultes accompagnants concernés par le projet, 2 cars sont à prévoir, soit un total transport de : 2 x 1 260 € = 2 520 €.

Le sou des écoles met à notre disposition un budget de 50 euros par enfant, soit, pour 86 élèves, 4 300 euros pour l'ensemble des projets annuels, à savoir :

- le spectacle de Noël à 500 euros
- deux sorties à l'étang des Lésines ou dans les environs dans le cadre de SR3A avec l'association AGEK pour 140 euros
- un spectacle sur la forêt (compagnie Planète mômes) : 500 euros
- un guide de montagne pour enrichir les activités d'école dehors : 1 200 euros
- 12 séances école dehors : trajet en bus de 105 euros par bus, soit 210 euros par séances et 2 520 euros pour l'ensemble des séances

Le total est donc de 4 860 euros.

Afin de ne pas faire peser la totalité du budget sur le sou des écoles, la direction de l'Ecole Maternelle Centre a décidé d'annuler les 6 séances au gymnase, dont le transport était pris en charge par la mairie, et de reporter le budget sur les trajets à La Praille (6 x 70 euros = 420 euros, soit un peu moins de deux trajets).

La commune approuve ce principe pour la seule année scolaire 2026/2027 afin de garantir le maintien des séances de gymnase pour les enfants.

Toutefois, en cas de neige, les séances de ski en hiver cette année seront maintenues.

Le 23 juin 2026, l'Ecole Maternelle du Centre a présenté une demande de subvention exceptionnelle pour permettre le financement de séances supplémentaires.

Monsieur le Maire Philippe EMIN souhaite apporter son soutien au projet « Ecole dehors ».

Il propose au Conseil Municipal de suivre l'avis des membres de la Commission Finances et de prendre en charge pour l'année scolaire 2026/2027 la moitié du coût des transports, soit **6** transports aller-retour à **105 € l'unité x 2 autocars** correspondant à un **montant total à la charge de la commune de 1 260 €**. Monsieur le Maire Philippe EMIN précise que, les années où ledit projet a lieu, l'école maternelle ne se rend pas au complexe sportif et économise donc ces voyages.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la prise en charge, pour l'année scolaire 2026/2027, de la moitié du coût de transport dans le cadre du projet l'école « dehors » dans les conditions définies ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes subventions correspondantes ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les dépenses seront imputées au budget 2026 en dépenses de fonctionnement au compte 6245 - transports de personnes extérieures à la commune.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN

